

Compte-rendu de réunion

Commission Régionale Espaces, Sites, Itinéraires, Navigation Durable

DATE	13 décembre 2023	LIEU	Visioconférence via Zoom
REDACTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Eric LOUIS et Jean-Christophe BOIVIN 		
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> Eric LOUIS (CAKCIS), Jean-Christophe BOIVIN (Conseiller Technique Régional), Alain LINDEN (NC Bouzonville), Jérôme BRETARD (CDCK54), Catherine BARONI (CK10), Jacques THOMAS (CDCK88), Thierry CARUEL (NC Bouzonville), Anne Claire BAUQUIS (Épernay CK) a rejoint en fin de réunion. 		

1. Point sur les dossiers ESIN 2023 en départements (Tour de table des départements) : accès aux rivières, sécheresse, problèmes sanitaires, sentiers nautiques, gardien de rivières

NC Bouzonville : sentiers nautiques de la Nied. La mairie et la comcom ont mis en place autour du sentier nautique des équipements d'accès, des sculptures en lien avec la culture locale, des conteurs... Le sentier nautique représente 20km sur la Nied, inauguré ce printemps 2023. L'entretien est assuré par l'EPAGE. Des développements sont en cours, y compris vers l'amont. Le club note une augmentation de la fréquentation suite à la mise en place du SN.

Alain Linden relève une augmentation de la pratique libre notamment du nombre de paddles et bateaux gonflables, jetés dans la rivière quand il sont HS, ainsi que l'absence du port de gilets. Une entreprise de location allemande (FreizeitAktiv) pose souci, arrivant avec des bus, sans respect pour les autres usagers et le milieu naturel.

Pas de souci particulier de sécheresse.

CDCK Aube : L'arrêté DDT 2022 portant RPP de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le lac d'Orient dans l'Aube impose de disposer d'une embarcation à moteur pour assurer la sécurité, la surveillance et le sauvetage pour les activités canoë-kayak. Il a été pris sans concertation avec la FFCK et ses instances locales, Cette mesure n'est pas pertinente pour les activités CK et contraint fortement les clubs du CDCK10 dans leurs activités.

Après échange de JC BOIVIN avec la DDT de l'Aube, une demande de modification du RPP a été demandé par la DRAJES Grand Est et la FFCK via JC BOIVIN. La modification de l'arrêté est espérée pour le printemps ou l'été 2024.

Accident mortel sur l'Aube à Mathaux en juillet 2023. Noyade de particuliers étrangers (Hollandais) sur déversoir (Barrage à rappel) à l'embouchure du canal d'alimentation des grands lacs de la forêt d'Orient. Suite à l'accident, l'EPTB Seine Grands Lacs a contacté la FFCK pour être accompagné vis-à-vis de la sécurité de ses différents ouvrages. Travail à suivre avec la FFCK et JCBOIVIN.

La Seine est alimentée en été à partir des lacs, et reste navigable, avec même des surplus d'eau. Il y a des problèmes d'embâcles, et peu de personnels pour les dégager, quelques soucis locaux avec des usages abusifs du milieu ou des équipements (transformés en lieu festif).

CDCK Meurthe et Moselle - CCK Lunéville :

Projet d'aménagement d'un contournement ou franchissement du barrage du Rianois sur la Vezouse, à proximité de Lunéville. Cela permettrait la mise en place d'une boucle. Une réunion a eu lieu avec le PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural en avril 2023. Une rencontre avec la communauté de communes du territoire de Lunéville et l'EPTB de la Meurthe et du Madon est à effectuer pour évoquer les financements possibles.

La FDAPP54 a sollicité le club de Lunéville pour installer des mises à l'eau dans le secteur de Lunéville, pour savoir si cela peut convenir aux clubs. En fait le secteur est peu navigable (herbiers) et ne justifie pas une contribution financière des clubs.

Un travail de repérage exhaustif des ouvrages et passages délicats s'effectue petit à petit pour mettre à jour les PDCK 54.

Sécheresse : La Meurthe et la Moselle étaient très basses cet été, le soutien d'étiage de Pierre percée étant réduit en raison d'une activité réduite de Cattenom.

CDCK des Vosges :

Projet de navigation sur La plaine. La Plaine est un parcours navigué par les clubs CK du Grand Est. Elle présente un véritable intérêt pour le canoë-kayak, car bénéficiant de lâchers d'eau à partir du barrage de Celles/Plaine, liés au refroidissement de la centrale de Cattenom. Pour pouvoir ouvrir le parcours plus souvent à la navigation, il est nécessaire de connaître à l'avance les modalités de lâchers, voire de bénéficier de lâchers dédiés pour des animations CK. Dans cette perspective, des échanges avec EDF ont eu lieu avec le CDCK88 et Eric LOUIS. Eric LOUIS relève que cette action doit s'intégrer dans le contexte d'un objectif de diminution des prélèvements d'eau à l'horizon 2030. Le projet est soutenu par les communes riveraines. La valorisation du parcours et la sécurisation est nécessaire pour pratiquer le parcours en CK de manière plus large : la gestion des embâcles est à aborder avec Communauté d'agglomération de Saint Dié, qui reste à convaincre. Projet à suivre.

La navigation sur la Meurthe a été interrompue suite à l'effondrement d'une digue protégeant une carrière implantée dans le lit majeur à l'amont de Saint Dié, générant une érosion régressive sur un dénivelé de 14m, et une longueur conséquente.

Pas de problèmes de sécheresse rencontrés cet été 2023 en raison de quelques jours de pluies cet été dans les Vosges côté 88.

CDCK Bas-Rhin :

Confit sur la Moder : La Moder est un des parcours le plus fréquenté du Bas-Rhin, essentiellement par des loueurs (une structure française et plusieurs allemandes) et des particuliers, parcours qui traverse un territoire protégé par un arrêté de protection de biotope. Si le conflit avec la LPO est récurrent, aujourd'hui le nombre de bateaux et le comportement des canoéistes amènent plusieurs élus locaux à vouloir interdire la pratique du CK. Les discussions sont en cours pour tenter de réguler la pratique. Sur le Brunwasser, où une situation similaire a été apaisée il y a une dizaine d'années, des difficultés surgissent à nouveau. L'évolution du matériel, plus facile à utiliser, la demande croissante du public exacerbent les conflits.

La collectivité européenne d'Alsace a installé la CAESI Commission Alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires de nature. Pas de problèmes de sécheresse rencontrés cet été sur le Haut-Rhin et Bas-Rhin, mais une alerte aux cyanobactéries sur l'Ill à Colmar cet été.

Zone Champagne-Ardenne :

Problème d'algues rencontré sur le bassin d'eau calme d'Épernay (Prolifération des élodées dans le bras mort devant le club). Le faucardage est envisagé.

2. Cartographie des cours d'eau en région Grand Est

Eric LOUIS expose la démarche qui répond à plusieurs enjeux, dont notamment la demande de connaître nos itinéraires de pratique qui émane :

- des Agences de l'Eau et des Préfets coordonnateurs de bassins Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse,
- des services de l'État DREAL Grand Est dans le cadre de la –RCE – Restauration de la Continuité Écologique – RCE (Liste DREAL des ouvrages prioritaires et les enjeux sportifs nautiques) et localement de certaines DDT.
- des gestionnaires de cours d'eau (EPAGE, syndicat mixte).

C'est aussi un objectif de développement du CRCK du Grand Est en matière d'inventaire des parcours navigables en canoë-kayak à l'échelle de la région Grand Est et de développement de la pratique.

Il rappelle que l'objectif de ce travail est de présenter les itinéraires susceptibles d'être navigués, ne serait-ce que ponctuellement (selon le niveau d'eau), et indépendamment de la présence d'obstacle à la continuité nautique. Ceci afin d'être consultés en cas d'intervention sur ces parcours, Dans le doute, à ce stade, les parcours seront considérés comme navigables.

L'état actuel est accessible via le lien suivant :

https://1drv.ms/f/s!ApDJj9ogaM5xizwXTpsu3D_IBH07?e=u2EWVr

Critères de classification des parcours de canoë-kayak Grand Est.

Eric LOUIS propose ensuite d'échanger sur une caractérisation plus fine des parcours, selon plusieurs critères, à débattre, en évoquant :

- Le niveau de pratique requis : parcours ouvert à tous, parcours nécessitant un encadrement qualifié, parcours sportif,
 - La praticabilité : praticable en permanence (sauf crue) , praticable ponctuellement selon niveau d'eau, impraticable actuellement (trop d'embâcles, trop de barrages non franchissables y compris par portage, conflits d'usage fort, ...)
 - Le niveau d'enjeu pour notre pratique fédérale : indispensable, utile, facultatif. (idem pour la pratique grand public ou commerciale)
- (note du rédacteur : on pourrait aussi évoquer la sensibilité environnementale, mais je ne crois pas que ce soit à nous de la faire)

Cette classification lui semble indispensable pour répondre aux demandes des services sur les parcours où il faudrait réguler ou réglementer la pratique, adapter la gestion des cours d'eau, dont les embâcles, de signaler les particularités. En intra fédéral, cela permet de faire connaître les parcours navigables.

Une discussion s'engage sur la responsabilité qui découle de la diffusion de ces informations au public (risque de voir des inconscients se risquer sur des cours d'eau demandant une expérience de navigation

ou en temps de crue), l'intérêt de partager avec les pêcheurs, de l'intérêt de lier la navigabilité à des données objectives de débit ou de hauteurs d'eau, limiter la diffusion de topo guides au seul monde fédéral,...

Alain Linden, souligne que les clubs utilisent essentiellement les parcours proches de leur implantation, soit dans un rayon d'environ 20km (ce que confirme Eric Louis),

Chacun s'accorde sur la lourdeur de la tâche pour réaliser cette caractérisation, et la difficulté à motiver les acteurs fédéraux de terrain pour l'accomplir.

Pour tester le paramétrage, chaque participant va l'appliquer sur un cours d'eau, en notant l'amont et l'aval. Eric LOUIS leur adressera un tableau type à compléter,

3. Point sur les projets d'équipements sportifs en région : bassin d'eau vive, bassin d'eau calme, rénovation de locaux clubs

- Rénovation des locaux club du KC Metz
- Construction d'une base nautique mutualisée Aviron / CK et EPTB à l'Étape Mathaux dans l'Aube (Lac du Temple – Lac de la forêt d'Orient – 10)
- Projet de Rivière d'eau vive à Ancerville
- Projet de Rivière d'eau vive à Grosbliederstroff
- Projet d'aménagement du bassin d'aviron/Canoë-Kayak & DB à Pont-à-Mousson
- Aménagement d'un nouvel accès à l'eau du club du CADPA Huingue et projet de construction d'un nouveau bâtiment club
- Projet d'agrandissement du local club de Saint Mihiel
- Rénovation des locaux club de Romilly-sur-Seine
- Rénovation des locaux club de Reims Champagne Canoë-Kayak

Fin de réunion 21h50